

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs catalogue de la Plateforme Spectroscopie Infrarouge et les tarifs Raman pour le laboratoire GEORESSOURCES sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 9 avril 2026



Hélène BOULANGER

Révision des tarifs de la Plateforme Spectroscopie Infrarouge du laboratoire GeoRessources

Les tarifs des analyses par spectroscopie infrarouge sont comptés à la journée d'occupation de l'appareil (8h). L'utilisation peut être facturée à la demi-journée ou au quart de journée.

Les frais de mission, de consommables et de petits matériels sont lissés sur l'année, en comptant 200 jours d'analyse par an (moyenne des 4 dernières années, cumulé sur tous les appareils).

Frais de mission : congrès annuel du Groupe Français de Spectroscopie Vibrationnelle, spécifiquement dédié à la technique d'analyse, sans lien direct avec les projets de recherche (<https://www.gfsv.net/page/2624556-accueil>):

Soit 2 jours de conférence en France + déplacement : coût estimé de 1000€

Temps de travail spectromètre infrarouge et microspectromètre infrarouge

Tarif interne (GeoRessources et académique) : 4h30

Tarif privé : 8h (prestation complète)

Temps de travail spectromètre infrarouge portable (utilisés en autonomie) :

30 min/jour (temps de formation et de maintenance)

	Interne GeoRessources et académique	Privé
Spectromètre et microspectromètre	530	1150
Spectromètre portable	70	-

Révision des tarifs Raman

Les tarifs Raman sont comptés à la journée d'occupation de l'appareil (8h). L'utilisation peut être facturée à la demi-journée.

Les frais de mission, de consommables et de petits matériels sont lissés sur l'année, en comptant 200 jours d'analyse par an (moyenne des 4 dernières années, cumulé sur tous les appareils).

Frais de mission : congrès annuel du Groupe Français de Spectroscopie Vibrationnelle, spécifiquement dédié à la technique d'analyse, sans lien direct avec les projets de recherche (<https://www.gfsv.net/page/2624556-accueil>) .

2 jours de conférence en France + déplacement : coût estimé de 1000€

Temps de travail microspectromètre

Tarif interne (personnel académique autonome) : mise en route (15 min), arrêt (15 min), assistance (30 min) = 1h

Tarif privé autonome : mise en route (15 min), arrêt (15 min), assistance (60 min) = 1h30

Tarif privé : 8h (prestation complète)

Temps de travail spectromètre portable (utilisés en autonomie) : **30 min/jour** (temps de formation et de maintenance)

Spectromètres RXN : en fonctionnement 24h/24h 7j/7j => coût d'utilisation du matériel dans « autres dépenses ».

	Interne GeoRessources et académique	Privé autonome	Privé
Microspectromètres	123.88	210	1074.83
Portable	65.44	-	-
RXN	207.23	-	-